

# Tabac: le Valais pionnier pour la prévention auprès des jeunes

Une directive valaisanne précise et illustre les modalités de l'interdiction de la publicité pour les produits à fumer dans les lieux privés accessibles aux mineur-e-s. Objectif ? Les protéger de l'exposition à la publicité pour le tabac.



© Štefan Štefančík / Unsplash

La nouvelle loi sur la santé, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, interdit la publicité pour les produits du tabac, la cigarette électronique, la vaporette, le cannabis légal et autres produits à fumer dans les lieux privés accessibles aux mineur-e-s, tels les commerces, les kiosques et les stations-service. Cette interdiction concernait jusque-là uniquement le domaine et les lieux publics, le domaine privé visible du domaine public, ainsi que les salles de cinéma et les manifestations culturelles et sportives.

Une directive a été élaborée de manière à illustrer et préciser les modalités d'application de ces nouvelles règles. Après analyse des conditions de mise en œuvre et éclaircissements juridiques, le Conseil d'État valaisan a approuvé cette directive le 5 avril dernier. Ces dispositions visent principalement à protéger la jeunesse de l'exposition à ces publicités. Elles seront applicables dès le 1<sup>er</sup> août 2023 et permettront d'uniformiser la pratique en la matière.

Le tabagisme est responsable chaque année en Valais de près de 450 décès prématurés, ainsi que de nombreuses maladies dont des cancers. Les coûts estimés liés aux traitements médicaux de ces maladies s'élèvent à plus de 150 millions de francs par an dans ce canton, sans compter le manque à gagner dû aux incapacités de travail des personnes fumeuses qui tombent malades.

Avec ces nouvelles règles, le Valais fait figure de pionnier et se dote d'un outil supplémentaire afin de prévenir l'entrée en consommation des jeunes. L'objectif à terme est de réduire la prévalence du tabagisme au sein de la population qui s'élève actuellement à 30% des plus de 15 ans chez les hommes et 24% chez les femmes.

(Source : communiqué de presse)